MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 01/07/2022 Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID: 074-217402189-20220627-DE2022_069-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la SALLE POLYVALENTE PUBLIER, sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2022

Nombre de Conseillers

en exercice : 29 Présents : 22 Votants : 29

<u>Présents</u>: Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Eric GAYDON - Dominique GIRAUD- Pascal EYNARD-MACHET – Alexia LEROUYER - Sylviane DENIAU - Marie-Claude GIRARDOZ - Valérie MEFLE-DARCOURT - Robert BARATAY – Gilles TOURNIER - Marie-Jeanne SIMON – Philippe DECURNINGES – Jérémy COULOMBEL – Dominique COMANDONE - Elisabeth GIGUELAY - Claude SIGWALT - Brigitte PERROT – Jean-Marc DAGAND - Christophe MECHOUK - Noël DUVAND.

Absents Représentés: Georges BARTHE par James WALKER – Françoise GROBEL par Marie-Claude GIRARDOZ – Nelly DUFOUR par Sylviane DENIAU – Julien Marc MEYNET par Marie-Jeanne SIMON – Valérie RAPHOZ par Dominique GIRAUD – Bernadette GROBEL par Robert BARATAY – Claude ECHERNIER-MOTTET par Gilles TOURNIER Secrétaire de séance: Gilles TOURNIER.

OBJET: ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU SECOURS MUTUEL

DELIBERATION N° 2022.069

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2311-7,

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022.042 du 28 mars 2022 attribuant des subventions aux associations pour l'année 2022.

Vu les projets des associations et les demandes de subvention associées pour l'année 2022,

Considérant que certaines associations locales participent à la réalisation d'actions au service de l'intérêt général, dans une démarche partenariale avec la commune, et contribuent ainsi à la mise en œuvre des polit ques publiques, en particulier dans les secteurs socio-éducatif, sportif, social, culturel,

Considérant que la commune souhaite soutenir ces associations en leur octroyant des subventions, en numéraire mais aussi en nature par le biais de mises à disposition de matériels ou de locaux,

Considérant la demande exceptionnelle de l'association Secours mutuel,

Après en avoir délibéré à l' UNANIMITÉ
Ne prend pas part au vote Monsieur Robert BARATAY

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 400 € au *Secours Mutuel*. Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire de Publier, Jacques GRANDCHAMP

Acte certifié exécutoire le : Télétransmis en Sous-Préfecture le : Notifié ou publié le :

